

Commune de LEOTOING

Compte rendu du Conseil municipal du 16 décembre 2013.

Parcelle E 1195 ; décision modificative:

Suite à la mise à disposition à la Communauté de Communes du Pays de Blesle d'une partie de la parcelle cadastrée E 1195, une délibération doit être prise pour modifier le compte 2423 en dépenses de + 0,15 € et le compte 248 en recettes de 0,15 €. Accord des membres.

Recensement de la population

Le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2014 sur notre commune. Le maire propose de recruter une personne pour effectuer cette mission. Deux candidates se sont fait connaître .

La candidature de Mme Rose PLACE est retenue pour une indemnité net de 600€.

Mme Place vous rendra visite entre le 16 janvier et le 15 février 2014.

Accord des membres.

Droit de Préemption

L'arrêté du 13 janvier 2004 instaure une Zone d'Aménagement Différée (ZAD) sur le site de Léotoing.

Tous les biens situés dans cette ZAD sont à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme.

La parcelle ZB n°15 est concernée par le droit de préemption.

Le maire propose de laisser cette parcelle libre de vente. Accord des membres.

Modification du tableau de classement de la voirie communale :

Le maire propose de modifier les voie communales suivantes :

VC 12 pour une longueur totale de 380 m

VC15 pour une longueur totale de 1520m

Accord des membres.

DETR:2014

Les dossiers de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2014 doivent être déposés le 15 janvier 2014. Le maire propose de demander une subvention au titre de la fiche n°1, « Création et grosses réparations à la voie communale ».

L'ATESAT a réalisé une estimation pour les VC 4, 11,12 15 et U27 pour un montant de 12 2844 € TTC.

Vu les montants, le maire propose de déposer le dossier pour la Voie Communale n° 15 au Loyes, présentant un caractère d'urgence.

Accord des membres.

Service médecine du travail

Le centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Haute Loire propose le renouvellement de la convention service médecine préventive arrivant à échéance le 31 décembre 2013.

La tarification reste effectuée à l'acte soit :

Visites périodiques : 70€ la visite effectuée,

Visite à l'égard des agents en arrêt de travail : 100€ la visite effectuée,

Agents absents sans justificatifs : 35€.

Accord des membres.

Demande de subvention école primaire de Blesle:

Les classes de CE2-CM1-CM2 de l'école de Blesle ont pour projet de partir en classe de mer au Grau d'Agde.

Le coût total serait de 5 820€. Ce voyage concerne 28 élèves dont 2 enfants de la commune.

Le maire propose de verser une subvention de 100 €par enfant.

Accord des membres.

Demande de subvention Collège de Blesle:

Le collège organise un voyage pédagogique et éducatif à St Jacques de Compostelle en Espagne du 18 au 24 mai 2014. Le coût du voyage est de 18230€.

Le budget prévisionnel prévoit un don des communes ayant des enfants concernés de 2 480€ soit 67€ par enfant. Quatre élèves de la commune sont concernés par ce voyage.

Le maire propose d'attribuer une subvention de 100€par enfant.

Accord des membres.

Bornage d'un chemin à Autrac .

Le propriétaire de la parcelle ZR 65 à Autrac souhaite construire une clôture le long du chemin communal. Un cabinet de géomètre a établi un devis de 598 € TTC

Le conseil donne son accord pour faire exécuter ce bornage et prendra en charge la moitié de la facture du géomètre.

Achat de terrain :

Le maire fait lecture d'un courrier de M. SOTO de Lagarde, désirant se rendre acquéreur d'une partie du domaine public situé dans le prolongement de sa parcelle cadastrée D 347 au village de Lagarde.

Le conseil donne son accord .

Scanner à l'hôpital de Brioude :

Le conseil municipal réaffirme son souhait de voir l'hôpital de Brioude doté d'un scanner et demande au Directeur de l'Agence Régionale de Santé et à son autorité de tutelle, Madame le Ministre de la Santé de donner l'autorisation de la mise en place d'un scanner.

Accord des membres.

Courrier d'Orange :

Le 25 novembre dernier, le directeur régionale des relations avec les collectivités locales répond à nos courriers de 4 juillet et du 20 octobre 2013.

Le courrier du 4 juillet demandait de prendre des mesures afin d'assurer un débit ADSL dans l'ensemble de la commune.

Le courrier du 20 octobre, accompagné de photos , l'informait de désordre sur la ligne de Tourette à Léotoing : raccord étanche plein d'eau à Recoules, raccords décrochés des poteaux le long du RD 655. Ces anomalies ont été réparées.

Pour l'ADSL, Orange précise que le débit est lié à la longueur de ligne depuis l'installation du client jusqu'au nœud de raccordement abonné ; une partie de la commune est raccordé sur le nœud de Lempdes/Allagnon, les villages des Loyes et Vernassal étant raccordés sur Bournoncle St Pierre.

Les lignes inéligibles à l'ADSL sont situées à Autrac, Lagarde et le Chambon.Ces dernières peuvent bénéficier d'une subvention de Conseil Régionale et du Conseil Général pour une solution par satellite.

Les copies de nos courriers ont été adressées à M. le Président du Conseil Régional et sont restées pour le moment sans réponse.